



Montreuil, le 8 mars 2026

8 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

L'accueil des femmes dans les corps des sapeurs-pompiers : bientôt 50 ans

À l'occasion de cette **Journée internationale des droits des femmes**, nous souhaitons rappeler une date importante : le **25 octobre 1976**. Avancée majeure, les femmes ont pu à compter de cette date contribuer aux missions de protection et de secours de la population.

50 ans, le moment d'un bilan nécessaire

Si la profession s'est ouverte aux femmes il y a 50 ans, **nos infrastructures et nos pratiques doivent encore progresser pour offrir un environnement inclusif et respectueux**, alors que les femmes représentent un quart des effectifs et que leur santé hormonale n'est pas prise en compte.

Des locaux encore inadaptés

Vestiaires, sanitaires, douches, zones de repos : certaines structures restent pensées pour un temps où les effectifs féminins étaient quasi inexistantes. La mise en conformité et la création d'espaces adaptés et dignes **ne sont pas un confort optionnel**, mais les conditions indispensables pour garantir l'égalité, la sécurité et l'intégration de toutes et tous.

Une atmosphère pas toujours saine et respectueuse

L'inclusion ne repose pas uniquement sur des aménagements ou des équipements. Elle se construit et s'entretient chaque jour grâce, pour que chaque agent, sapeur-pompier ou non, femme ou homme, trouve sa place dans un cadre où il peut être reconnu et travailler sereinement, s'épanouir et contribuer au bien-être collectif.

En ce 8 mars, la CGT réaffirme son engagement pour des Services d'Incendie et de Secours où chaque agent.e., peut exercer avec la garantie d'être respecté.e.

Continuons, ensemble, à construire des services d'incendie et de secours où l'égalité n'est pas un objectif mais une réalité quotidienne.

COMMUNIQUÉ